

## **Règlement du Jeu concours :**

**L'enquête mobilité de La Ciotat Entreprendre fait l'objet d'un jeu concours parmi les participants volontaires.**

En participant au jeu concours (ci-après le « **Jeu concours** »), le participant s'engage à respecter toutes les dispositions du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement entraînera la nullité de la participation au Jeu concours.

### **Article 1. Organisateur du Jeu concours**

Le présent règlement a vocation à régir les conditions et modalités du Jeu concours organisé par l'association LA CIOTAT ENTREPRENDRE, association Loi 1901 immatriculée sous le n°449 764 463 au registre national des associations (ci-après « **LCE** »).

Le Jeu concours est organisé par LCE à l'occasion de l'enquête sur les mobilités organisée par LCE.

Chaque participation au Jeu concours est gratuite.

Le Jeu concours est organisé sous la responsabilité exclusive de LCE.

### **Article 2. Personnes autorisées à jouer au Jeu concours**

Le Jeu concours est ouvert à tous les salariés des sociétés adhérentes de LCE, personne physique majeure résidant en France métropolitaine, ayant la capacité de contracter, agissant à des fins personnelles et non professionnelles, ayant participé à l'enquête mobilité de LCE et souhaitant participer au Jeu concours.

Une seule participation par personne est autorisée.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu concours les salariés de LCE.

### **Article 3. Modalités d'organisation du Jeu concours et de désignation des gagnants**

Le Jeu concours se déroulera pendant toute la durée de l'enquête mobilité de LCE qui débutera le **30 avril 2025 à 9h00 et se terminera le 30 septembre 2025 à 18h** (heure de Paris).

**Le ou la gagnant(e) sera désigné(e) par un tirage au sort, réalisé par LCE le 10 octobre 2025 dans les locaux de Vélo Cycles LLEBA, situés au 94 Avenue de La Sarriette, Athélia II.** Le tirage au sort pourra être effectué par LCE numériquement.

Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par email sous sept (7) jours ouvrables à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation au Jeu concours.

Le ou la gagnant(e) devra répondre par email à LCE pour lui confirmer qu'il accepte le lot décrit à l'article 4 du présent Règlement et les modalités de récupération du lot, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification.

Une annonce sera également faite sur les réseaux sociaux (Linkedin et Instagram) de LCE, sauf opposition de la part du ou de la gagnant(e), dans les modalités prévues dans la clause « Données personnelles ».

Pour assurer le respect du présent règlement, le ou la gagnant(e) sera informé(e) que LCE se réserve le droit de procéder à toute vérification, notamment de l'identité ou de l'adresse postale du gagnant.

Le lot attribué est personnel. Il ne pourra pas faire l'objet d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 4 : Description du Lot et modalité de récupération**

Le ou la gagnant(e) remportera les lots suivants :

- Un (1) vélo urbain à assistance électrique d'une valeur de 2.500 € TTC offert par [Cycle Lleba La Ciotat](#)
- Un (1) bon d'achat d'une valeur de 50 € TTC à utiliser chez Vélo Cycle LLEBA le jour de la récupération du vélo pour des achats uniquement liés à la sécurité des déplacements en vélo (par exemple, casque, gilet fluorescent, écarteur de danger, catadioptrés, rétroviseur, gilet, antiviol, clignotant, etc.)

Le ou la gagnant(e) devra se rendre dans les locaux de Vélo Cycles LLEBA, situés au 94 Avenue de La Sarriette, Athélia II pour récupérer les lots, à la date et l'heure convenue avec LCE et Vélo Cycles LLEBA.

Si les circonstances l'exigent, LCE se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

La délivrance des lots sera réalisée sous la responsabilité de Vélo Cycles LLEBA qui fournit les lots.

#### **Article 5. Responsabilité**

LCE ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu concours, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

En particulier, LCE décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La participation au Jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Les Lots ne peuvent pas être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le ou la gagnant(e) s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de LCE en ce

qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service faisant l'objet des lots.

## **Article 6. Données personnelles**

Dans le cadre de la participation au Jeu concours, LCE est amenée à traiter certaines données personnelles concernant les participants.

### **6.1 Coordonnées du responsable de traitement**

#### **Coordonnées du responsable de traitement :**

LA CIOTAT ENTREPRENDRE

Isabelle SORET, Présidente

117 Av. de la Plaine Brunette 13704 La Ciotat, Zone Athélia II

Tel : 04.42.32.48.30

[contact@laciostatentreprendre.fr](mailto:contact@laciostatentreprendre.fr)

### **6.2. Description des traitements**

#### ➤ **Organisation du Jeu concours**

**Données collectées :** nom, prénom, nom de la société, adresse électronique, numéro de téléphone mobile

**Finalités du traitement :** organisation du Jeu Concours, annonce du participant gagnant, échanges en vue d'organiser la récupération des lots

**Base légale :** exécution du contrat, à savoir le présent règlement

**Durée de conservation et d'archivage :** les coordonnées du participant gagnant sont conservées jusqu'à la réception des lots, puis archivées sur un support distinct pendant 5 ans.

#### ➤ **Publication de l'annonce des participants gagnants sur les réseaux sociaux**

**Données collectées :** prénom, nom de la société, image, photo, vidéo

**Finalités du traitement :** Annonce du participant gagnant sur les pages des réseaux sociaux de LCE.

**Base légale :** intérêts légitimes de LCE dans le cadre de ses activités de promotion commerciale

**Durée de conservation et d'archivage :** les posts seront conservés pendant une durée de dix (10) ans sauf opposition du participant gagnant.

### 6.3 Destinataires des données personnelles

Les données personnelles pourront être communiquées, uniquement pour les finalités exposées ci-dessus, par LCE à son personnel et à ses prestataires en charge de la gestion du Jeu Concours et de la livraison des lots et prestataires informatiques en charge de la gestion des données et des offres promotionnelles (le cas échéant).

### 6.4 Droits des Participants sur leurs données personnelles

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016, les Participants disposent des droits suivants, dans les conditions prévues par la réglementation :

- **Droit d'accès** : obtenir la confirmation du traitement de ses données personnelles ainsi qu'un certain nombre d'informations sur les traitements ;
- **Droit de rectification** : obtenir la rectification de ses données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- **Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)** : obtenir l'effacement de ses données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou en cas d'opposition au traitement de vos données personnelles. Le droit à l'effacement n'est pas opposable dans les cas prévus à l'article 17.3 du RGPD. En particulier, ce droit n'est pas ouvert tant qu'un contrat est en cours d'exécution, ni dans le cas de l'archivage pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ;
- **Droit à la limitation du traitement** : obtenir la limitation du traitement de leurs données personnelles notamment en cas de contestation de l'exactitude des données, lorsque le délai de conservation des données est arrivé à son terme mais qu'ils ont encore besoin de conserver ces données personnelles pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ;
- **Droit à la portabilité** : obtenir la communication des données personnelles communiquées dans un format lisible ;
- **Droit d'opposition** : s'opposer à tout moment, pour des motifs tenant à leur situation personnelle, aux traitements de ses données personnelles basés sur l'intérêt légitime, sauf motif impérieux du responsable de traitement ;
- **Droit de retirer son consentement** : retirer le consentement pour les traitements de données basés sur celui-ci, le retrait du consentement étant applicable pour l'avenir ;
- **Droit d'introduire une réclamation** : introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés si la personne dont les données sont traitées considère que le traitement opéré constitue une violation de ses données personnelles ;
- **Droit de définir les directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.**

Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de LCE aux coordonnées indiquées ci-dessus.

### Article 9. Loi applicable

Le présent Règlement est soumis au droit français. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent Règlement qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal compétent.